

Billets à coupon remboursables par anticipation liés à un indice de banques canadiennes RA 57 TD,

série 2502F échéant le 17 août 2032 (capital non protégé)



Exposition à l'indice Solactive Canada Bank 57 AR Index

Coupon potentiel de 7,32 % par année (payé mensuellement)

Clause de remboursement automatique de 110 % du niveau d'ouverture

Seuil : 70 % du niveau d'ouverture

Principales dispositions du placement

Les **billets à coupon remboursables par anticipation liés à un indice de banques canadiennes RA 57 TD, série 2502F** (les « billets ») offrent aux investisseurs une occasion de recevoir des coupons et un paiement à l'échéance liés au rendement de l'élément sous-jacent décrit ci-dessous.

Émetteur :	La Banque Toronto-Dominion.	
Date d'émission :	Le 11 août 2025.	
Date d'évaluation initiale :	Le 11 août 2025, sous réserve des rajustements prévus dans le supplément de fixation du prix.	
Date d'échéance :	Le 17 août 2032.	
Élément sous-jacent :	L'élément sous-jacent est composé de la ou des composantes suivantes : Indice Solactive Canada Bank 57 AR Index Les niveaux de clôture n'illustrent que le rendement de l'élément sous-jacent. L'indice Solactive Canada Bank 57 AR Index est une composante de l'élément sous-jacent, qui vise à suivre le rendement total brut d'un indice cible, l'indice Solactive Canada Bank TR Index, minoré d'un facteur de rendement ajusté de 57 points d'indice par année. Le rendement de l'élément sous-jacent est inclus dans les niveaux de clôture. Le rendement des titres composant l'indice cible sur la période continue de douze mois 30 juin 2025 s'établissait à 3,84 %. Rien ne garantit que le rendement de l'élément sous-jacent sera maintenu à un niveau égal ou supérieur aux niveaux actuels ou historiques.	
Devise :	Le dollar canadien.	
Clause de remboursement automatique :	La Banque remboursera automatiquement les billets si le niveau de clôture à une date d'évaluation est supérieur ou égal au niveau de remboursement automatique. Si la Banque rembourse automatiquement les billets, le paiement de rachat à l'échéance sera versé à la date de remboursement automatique applicable, les billets seront rachetés et les porteurs de billets n'auront plus le droit de recevoir quelque paiement subséquent à l'égard des billets. La première date de remboursement automatique est le 17 août 2026.	
Dates de remboursement automatique :	17 août 2026, 17 septembre 2026, 19 octobre 2026, 17 novembre 2026, 17 décembre 2026, 15 janvier 2027, 18 février 2027, 17 mars 2027, 16 avril 2027, 17 mai 2027, 17 juin 2027, 16 juillet 2027, 17 août 2027, 17 septembre 2027, 18 octobre 2027, 17 novembre 2027, 17 décembre 2027, 17 janvier 2028, 17 février 2028, 17 mars 2028, 18 avril 2028, 17 mai 2028, 16 juin 2028, 17 juillet 2028, 17 août 2028, 15 septembre 2028, 17 octobre 2028, 17 novembre 2028, 15 décembre 2028, 17 janvier 2029, 16 février 2029, 16 mars 2029, 17 avril 2029, 17 mai 2029, 15 juin 2029, 17 juillet 2029, 17 août 2029, 17 septembre 2029, 17 octobre 2029, 16 novembre 2029, 17 décembre 2029, 17 janvier 2030,	
Code Fundserv	Période de vente	Date du résumé à l'intention des investisseurs
TDN6290	25 juillet 2025 au 8 août 2025	25 juillet 2025

Un coupon, le cas échéant, n'est payable que si le rendement de l'élément sous-jacent à la date d'évaluation applicable est supérieur ou égal au seuil du paiement. Si le niveau final est inférieur au seuil et que la Banque n'a pas remboursé automatiquement les billets, l'investisseur recevra un montant moindre que le capital à l'échéance. Le capital des billets n'est pas protégé et les investisseurs pourraient perdre la quasi-totalité de leur investissement dans les billets. Les billets ne se veulent pas une solution de rechange aux instruments à revenu fixe ou du marché monétaire. Voir « OPPORTUNITÉ DU PLACEMENT ».

Le présent document doit être lu conjointement avec le prospectus préalable de base simplifié de La Banque Toronto-Dominion (la « Banque ») daté du 9 septembre 2024 (le « prospectus ») et le supplément de fixation du prix pour les billets devant être daté vers le 25 juillet 2025 (le « supplément de fixation du prix »), qui contiennent des renseignements importants au sujet des billets. Le prospectus contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus, de toutes ses modifications et de tout supplément de fixation du prix qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé de lire le prospectus, toutes ses modifications et le supplément de fixation du prix pour obtenir de l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement. Les billets ne sont pas des dépôts assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*.

	15 février 2030, 15 mars 2030, 17 avril 2030, 17 mai 2030, 17 juin 2030, 17 juillet 2030, 16 août 2030, 17 septembre 2030, 18 octobre 2030, 15 novembre 2030, 17 décembre 2030, 17 janvier 2031, 18 février 2031, 17 mars 2031, 18 avril 2031, 16 mai 2031, 17 juin 2031, 17 juillet 2031, 15 août 2031, 17 septembre 2031, 20 octobre 2031, 17 novembre 2031, 17 décembre 2031, 16 janvier 2032, 18 février 2032, 17 mars 2032, 16 avril 2032, 17 mai 2032, 17 juin 2032, 16 juillet 2032 et 17 août 2032 (laquelle est également la date d'échéance).
Dates de coupon :	17 septembre 2025, 20 octobre 2025, 17 novembre 2025, 17 décembre 2025, 16 janvier 2026, 18 février 2026, 17 mars 2026, 17 avril 2026, 15 mai 2026, 17 juin 2026, 17 juillet 2026, 17 août 2026, 17 septembre 2026, 19 octobre 2026, 17 novembre 2026, 17 décembre 2026, 15 janvier 2027, 18 février 2027, 17 mars 2027, 16 avril 2027, 17 mai 2027, 17 juin 2027, 16 juillet 2027, 17 août 2027, 17 septembre 2027, 18 octobre 2027, 17 novembre 2027, 17 décembre 2027, 17 janvier 2028, 17 février 2028, 17 mars 2028, 18 avril 2028, 17 mai 2028, 16 juin 2028, 17 juillet 2028, 17 août 2028, 15 septembre 2028, 17 octobre 2028, 17 novembre 2028, 15 décembre 2028, 17 janvier 2029, 16 février 2029, 16 mars 2029, 17 avril 2029, 17 mai 2029, 15 juin 2029, 17 juillet 2029, 17 août 2029, 17 septembre 2029, 17 octobre 2029, 16 novembre 2029, 17 décembre 2029, 17 janvier 2030, 15 février 2030, 15 mars 2030, 17 avril 2030, 17 mai 2030, 17 juin 2030, 17 juillet 2030, 16 août 2030, 17 septembre 2030, 18 octobre 2030, 15 novembre 2030, 17 décembre 2030, 17 janvier 2031, 18 février 2031, 17 mars 2031, 18 avril 2031, 16 mai 2031, 17 juin 2031, 17 juillet 2031, 15 août 2031, 17 septembre 2031, 20 octobre 2031, 17 novembre 2031, 17 décembre 2031, 16 janvier 2032, 18 février 2032, 17 mars 2032, 16 avril 2032, 17 mai 2032, 17 juin 2032, 16 juillet 2032 et 17 août 2032 (laquelle est également la date d'échéance).
Dates d'évaluation :	11 septembre 2025, 14 octobre 2025, 11 novembre 2025, 11 décembre 2025, 12 janvier 2026, 11 février 2026, 11 mars 2026, 13 avril 2026, 11 mai 2026, 11 juin 2026, 13 juillet 2026, 11 août 2026, 11 septembre 2026, 13 octobre 2026, 11 novembre 2026, 11 décembre 2026, 11 janvier 2027, 11 février 2027, 11 mars 2027, 12 avril 2027, 11 mai 2027, 11 juin 2027, 12 juillet 2027, 11 août 2027, 13 septembre 2027, 12 octobre 2027, 11 novembre 2027, 13 décembre 2027, 11 janvier 2028, 11 février 2028, 13 mars 2028, 11 avril 2028, 11 mai 2028, 12 juin 2028, 11 juillet 2028, 11 août 2028, 11 septembre 2028, 11 octobre 2028, 13 novembre 2028, 11 décembre 2028, 11 janvier 2029, 12 février 2029, 12 mars 2029, 11 avril 2029, 11 mai 2029, 11 juin 2029, 11 juillet 2029, 13 août 2029, 11 septembre 2029, 11 octobre 2029, 12 novembre 2029, 11 décembre 2029, 11 janvier 2030, 11 février 2030, 11 mars 2030, 11 avril 2030, 13 mai 2030, 11 juin 2030, 11 juillet 2030, 12 août 2030, 11 septembre 2030, 11 octobre 2030, 11 novembre 2030, 11 décembre 2030, 13 janvier 2031, 11 février 2031, 11 mars 2031, 14 avril 2031, 12 mai 2031, 11 juin 2031, 11 juillet 2031, 11 août 2031, 11 septembre 2031, 14 octobre 2031, 11 novembre 2031, 11 décembre 2031, 12 janvier 2032, 11 février 2032, 11 mars 2032, 12 avril 2032, 11 mai 2032, 11 juin 2032, 12 juillet 2032 et 11 août 2032.
Coupon :	Les porteurs de billets pourraient recevoir un coupon à chaque date de coupon, sauf si la Banque rembourse automatiquement les billets avant la date d'évaluation applicable. L'agent chargé du calcul calculera le coupon pour la date de coupon pertinente conformément à la formule applicable suivante : i) si le rendement de l'élément sous-jacent applicable est égal ou supérieur au seuil du paiement : $\text{Coupon} = \text{capital} \times \text{taux de paiement}; \text{ ou}$ ii) si le rendement de l'élément sous-jacent applicable est inférieur au seuil du paiement : $\text{Coupon} = 0 \$.$
Seuil du paiement :	-30 %
Taux de paiement :	0,61 % En supposant que la Banque ne rembourse pas automatiquement les billets et que le rendement de l'élément sous-jacent applicable est égal ou supérieur au seuil du paiement à chaque date d'évaluation d'une année donnée, le taux de paiement annuel effectif serait de 7,32 % pour cette année.
Paiement de rachat à l'échéance :	Si la Banque rembourse automatiquement les billets, les porteurs de billets recevront le paiement de rachat à l'échéance à la date de remboursement automatique applicable, en plus de quelque coupon payable à cette date. Si la Banque ne rembourse pas automatiquement les billets, les porteurs de billets recevront le paiement de rachat à l'échéance à la date d'échéance, en plus de quelque coupon payable à cette date. Le porteur de billets ne peut pas choisir de recevoir le paiement de rachat à l'échéance avant la date d'échéance. L'agent chargé du calcul calculera le paiement de rachat à l'échéance conformément à la formule applicable suivante : i) si le niveau de clôture à une date d'évaluation après la onzième date d'évaluation est supérieur ou égal au niveau de remboursement automatique, la Banque remboursera automatiquement les billets et le paiement de rachat à l'échéance correspondra à ce qui suit : $\text{Capital};$ ii) si la Banque ne rembourse pas automatiquement les billets et que le niveau final est supérieur ou égal au seuil, le paiement de rachat à l'échéance correspondra à ce qui suit : $\text{Capital}; \text{ ou}$

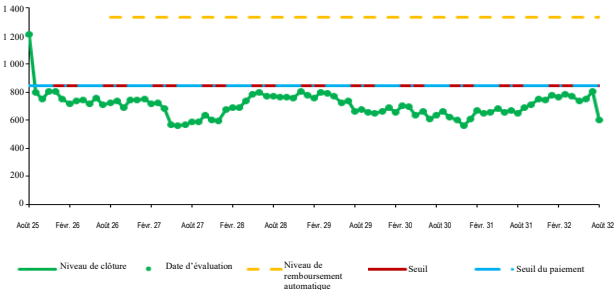
Veuillez communiquer avec votre professionnel en placement pour obtenir de plus amples renseignements

	iii) si la Banque n'a pas remboursé automatiquement les billets et que le niveau final est inférieur au seuil, le paiement de rachat à l'échéance correspondra au montant le plus élevé de ce qui suit : a) <i>Capital x (1 + rendement de l'élément sous-jacent); ou</i> b) <i>1 \$ par billet.</i> Le paiement de rachat à l'échéance sera inférieur au capital si la Banque ne rembourse pas automatiquement les billets et que le niveau final est inférieur au seuil.
Niveau de remboursement automatique :	110 % du niveau d'ouverture.
Seuil :	70 % du niveau d'ouverture. Le capital d'un investisseur est protégé jusqu'à l'échéance à moins que le niveau final soit inférieur à 70 % du niveau d'ouverture.
Frais :	Aucune commission des placeurs n'est payable dans le cadre de la vente des billets. La rémunération du placeur pour compte indépendant est incluse dans le prix d'émission des billets. Aucune rémunération supplémentaire ni aucuns frais du placement ne sont directement payables par les porteurs de billets
Admissibilité :	REER, FERR, REEE, REEI, CELI, CELIAPP et RPDB.
Marché secondaire :	Les billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse. VMTDI prévoit, dans des conditions de marché normales, tenir un marché secondaire pour la négociation des billets, mais n'est aucunement tenue de le faire et, le cas échéant, elle se réserve le droit d'y mettre fin à sa seule appréciation, sans avis aux porteurs de billets.

Exemples de calcul

Les exemples suivants ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les niveaux utilisés dans les exemples ne sont pas des estimations ni des prévisions du niveau de clôture aux dates applicables. Ni la Banque ni aucun des placeurs pour compte ne prévoient ni ne garantissent un gain ou un rendement particulier sur les billets. Les exemples suivants supposent un investissement initial de 100 000,00 \$ (1 000 billets), que les billets seront détenus jusqu'à l'échéance ou jusqu'au rachat et que les niveaux de clôture suivent le chemin indiqué dans les graphiques ci-dessous :

Exemple 1 : Le niveau de clôture à chaque date d'évaluation après la onzième date d'évaluation est inférieur au niveau de remboursement automatique, le rendement de l'élément sous-jacent à chaque date d'évaluation est inférieur au seuil du paiement et le niveau final est inférieur au seuil.



Date d'évaluation	Niveau de clôture	Rendement de l'élément sous-jacent	Coupon	Niveau et clause de remboursement automatique	Paiement de rachat à l'échéance
0	1 210,00			1 331,00	
1	795,00	-34,29752 %	0,00 \$	S.O.	
2	751,00	-37,93388 %	0,00 \$	S.O.	
3	804,00	-33,55372 %	0,00 \$	S.O.	
4	804,00	-33,55372 %	0,00 \$	S.O.	
5	751,00	-37,93388 %	0,00 \$	S.O.	
6	718,00	-40,66116 %	0,00 \$	S.O.	
7	734,00	-39,33884 %	0,00 \$	S.O.	
8	743,00	-38,59504 %	0,00 \$	S.O.	
9	718,00	-40,66116 %	0,00 \$	S.O.	
10	759,00	-37,27273 %	0,00 \$	S.O.	
11	710,00	-41,32231 %	0,00 \$	S.O.	
12	726,00	-40,00000 %	0,00 \$	NON	
13	734,00	-39,33884 %	0,00 \$	NON	
14	693,00	-42,72727 %	0,00 \$	NON	
15	743,00	-38,59504 %	0,00 \$	NON	
16	743,00	-38,59504 %	0,00 \$	NON	
17	751,00	-37,93388 %	0,00 \$	NON	
18	718,00	-40,66116 %	0,00 \$	NON	
19	726,00	-40,00000 %	0,00 \$	NON	
20	685,00	-43,38843 %	0,00 \$	NON	
21	569,00	-52,97521 %	0,00 \$	NON	
22	561,00	-53,63636 %	0,00 \$	NON	
23	569,00	-52,97521 %	0,00 \$	NON	
24	586,00	-51,57025 %	0,00 \$	NON	
25	586,00	-51,57025 %	0,00 \$	NON	
26	635,00	-47,52066 %	0,00 \$	NON	
27	602,00	-50,24793 %	0,00 \$	NON	
28	594,00	-50,90909 %	0,00 \$	NON	
29	677,00	-44,04959 %	0,00 \$	NON	
30	693,00	-42,72727 %	0,00 \$	NON	
31	693,00	-42,72727 %	0,00 \$	NON	
32	734,00	-39,33884 %	0,00 \$	NON	
33	784,00	-35,20661 %	0,00 \$	NON	
34	800,00	-33,88430 %	0,00 \$	NON	
35	771,00	-36,28099 %	0,00 \$	NON	
36	771,00	-36,28099 %	0,00 \$	NON	
37	764,00	-36,85950 %	0,00 \$	NON	
38	764,00	-36,85950 %	0,00 \$	NON	
39	756,00	-37,52066 %	0,00 \$	NON	
40	802,00	-33,71901 %	0,00 \$	NON	
41	779,00	-35,61983 %	0,00 \$	NON	
42	756,00	-37,52066 %	0,00 \$	NON	
43	797,00	-34,13223 %	0,00 \$	NON	
44	791,00	-34,62810 %	0,00 \$	NON	
45	770,00	-36,36364 %	0,00 \$	NON	
46	722,00	-40,33058 %	0,00 \$	NON	
47	736,00	-39,17355 %	0,00 \$	NON	
48	660,00	-45,45455 %	0,00 \$	NON	
49	674,00	-44,29752 %	0,00 \$	NON	
50	653,00	-46,03306 %	0,00 \$	NON	
51	646,00	-46,61157 %	0,00 \$	NON	
52	660,00	-45,45455 %	0,00 \$	NON	
53	687,00	-43,22314 %	0,00 \$	NON	
54	653,00	-46,03306 %	0,00 \$	NON	
55	701,00	-42,06612 %	0,00 \$	NON	
56	694,00	-42,64463 %	0,00 \$	NON	
57	639,00	-47,19008 %	0,00 \$	NON	
58	660,00	-45,45455 %	0,00 \$	NON	
59	612,00	-49,42149 %	0,00 \$	NON	
60	633,00	-47,68595 %	0,00 \$	NON	
61	660,00	-45,45455 %	0,00 \$	NON	
62	619,00	-48,84298 %	0,00 \$	NON	
63	605,00	-50,00000 %	0,00 \$	NON	
64	564,00	-53,38843 %	0,00 \$	NON	
65	612,00	-49,42149 %	0,00 \$	NON	
66	667,00	-44,87603 %	0,00 \$	NON	
67	646,00	-46,61157 %	0,00 \$	NON	
68	653,00	-46,03306 %	0,00 \$	NON	
69	681,00	-43,71901 %	0,00 \$	NON	
70	653,00	-46,03306 %	0,00 \$	NON	
71	667,00	-44,87603 %	0,00 \$	NON	
72	646,00	-46,61157 %	0,00 \$	NON	
73	687,00	-43,22314 %	0,00 \$	NON	
74	708,00	-41,48760 %	0,00 \$	NON	
75	749,00	-38,09917 %	0,00 \$	NON	
76	742,00	-38,67769 %	0,00 \$	NON	
77	777,00	-35,78512 %	0,00 \$	NON	
78	763,00	-36,94215 %	0,00 \$	NON	
79	784,00	-35,20661 %	0,00 \$	NON	
80	770,00	-36,36364 %	0,00 \$	NON	
81	736,00	-39,17355 %	0,00 \$	NON	
82	749,00	-38,09917 %	0,00 \$	NON	
83	804,00	-33,55372 %	0,00 \$	NON	
84	605,00	-50,00000 %	0,00 \$	NON	50 000,00 \$
				Total des coupons :	0,00 \$
				Total (coupons et paiement de rachat à l'échéance) :	50 000,00 \$
				Taux de rendement composé annuel :	-9,40 %

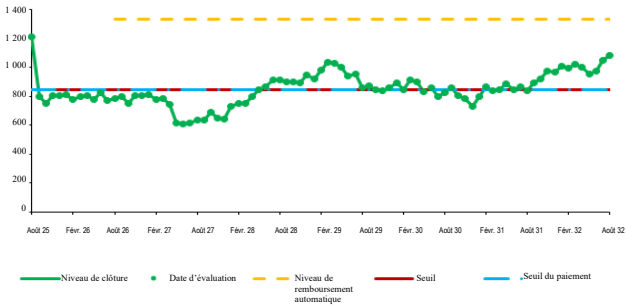
Veuillez communiquer avec votre professionnel en placement pour obtenir de plus amples renseignements

La Banque ne rembourse pas automatiquement les billets étant donné que le niveau de clôture à chaque date d'évaluation après la onzième date d'évaluation est inférieur au niveau de remboursement automatique. Le porteur de billets ne reçoit pas de coupon étant donné que le rendement de l'élément sous-jacent à chaque date d'évaluation est inférieur au seuil du paiement. Étant donné que le niveau final est inférieur au seuil, le paiement de rachat à l'échéance correspondrait à :

$$\begin{aligned}\text{Paiement de rachat à l'échéance} &= \text{capital} \times (1 + \text{rendement de l'élément sous-jacent}) \\ &= 100\,000,00 \$ \times (1 - 50,00000 \%) = 50\,000,00 \$\end{aligned}$$

Dans cet exemple, le porteur de billets recevrait le paiement de rachat à l'échéance de 50 000,00 \$ à la date d'échéance, et le taux de rendement composé annuel des billets est d'environ -9,40 %. **Dans cet exemple, le porteur de billets ne recevrait aucun coupon et le paiement de rachat à l'échéance serait moindre que le montant initialement investi dans les billets.**

Exemple 2 : Le niveau de clôture à chaque date d'évaluation après la onzième date d'évaluation est inférieur au niveau de remboursement automatique, le rendement de l'élément sous-jacent pour quarante-deux des dates d'évaluation est supérieur au seuil du paiement et le niveau final est supérieur au seuil.



Date d'évaluation	Niveau de clôture	Rendement de l'élément sous-jacent	Coupon	Niveau et clause de remboursement automatique	Paiement de rachat à l'échéance
0	1 210,00			1 331,00	
1	795,00	-34,29752 %	0,00 \$	S.O.	
2	751,00	-37,93388 %	0,00 \$	S.O.	
3	804,00	-33,55372 %	0,00 \$	S.O.	
4	804,00	-33,55372 %	0,00 \$	S.O.	
5	813,00	-32,80992 %	0,00 \$	S.O.	
6	778,00	-35,70248 %	0,00 \$	S.O.	
7	795,00	-34,29752 %	0,00 \$	S.O.	
8	804,00	-33,55372 %	0,00 \$	S.O.	
9	778,00	-35,70248 %	0,00 \$	S.O.	
10	822,00	-32,06612 %	0,00 \$	S.O.	
11	769,00	-36,44628 %	0,00 \$	S.O.	
12	787,00	-34,95868 %	0,00 \$	NON	
13	795,00	-34,29752 %	0,00 \$	NON	
14	751,00	-37,93388 %	0,00 \$	NON	
15	804,00	-33,55372 %	0,00 \$	NON	
16	804,00	-33,55372 %	0,00 \$	NON	
17	813,00	-32,80992 %	0,00 \$	NON	
18	778,00	-35,70248 %	0,00 \$	NON	
19	787,00	-34,95868 %	0,00 \$	NON	
20	742,00	-38,67769 %	0,00 \$	NON	
21	617,00	-49,00826 %	0,00 \$	NON	
22	608,00	-49,75207 %	0,00 \$	NON	
23	617,00	-49,00826 %	0,00 \$	NON	
24	635,00	-47,52066 %	0,00 \$	NON	
25	635,00	-47,52066 %	0,00 \$	NON	
26	688,00	-43,14050 %	0,00 \$	NON	
27	652,00	-46,11570 %	0,00 \$	NON	
28	644,00	-46,77686 %	0,00 \$	NON	
29	733,00	-39,42149 %	0,00 \$	NON	
30	751,00	-37,93388 %	0,00 \$	NON	
31	751,00	-37,93388 %	0,00 \$	NON	
32	795,00	-34,29752 %	0,00 \$	NON	
33	849,00	-29,83471 %	610,00 \$	NON	
34	867,00	-28,34711 %	610,00 \$	NON	
35	912,00	-24,62810 %	610,00 \$	NON	
36	912,00	-24,62810 %	610,00 \$	NON	
37	903,00	-25,37190 %	610,00 \$	NON	
38	903,00	-25,37190 %	610,00 \$	NON	
39	894,00	-26,11570 %	610,00 \$	NON	
40	947,00	-21,73554 %	610,00 \$	NON	
41	921,00	-23,88430 %	610,00 \$	NON	
42	983,00	-18,76033 %	610,00 \$	NON	
43	1 037,00	-14,29752 %	610,00 \$	NON	
44	1 028,00	-15,04132 %	610,00 \$	NON	
45	1 001,00	-17,27273 %	610,00 \$	NON	
46	938,00	-22,47934 %	610,00 \$	NON	
47	956,00	-20,99174 %	610,00 \$	NON	
48	858,00	-29,09091 %	610,00 \$	NON	
49	876,00	-27,60331 %	610,00 \$	NON	
50	849,00	-29,83471 %	610,00 \$	NON	
51	840,00	-30,57851 %	0,00 \$	NON	
52	858,00	-29,09091 %	610,00 \$	NON	
53	894,00	-26,11570 %	610,00 \$	NON	
54	849,00	-29,83471 %	610,00 \$	NON	
55	912,00	-24,62810 %	610,00 \$	NON	
56	903,00	-25,37190 %	610,00 \$	NON	
57	831,00	-31,32231 %	0,00 \$	NON	
58	858,00	-29,09091 %	610,00 \$	NON	
59	795,00	-34,29752 %	0,00 \$	NON	
60	822,00	-32,06612 %	0,00 \$	NON	
61	858,00	-29,09091 %	610,00 \$	NON	
62	804,00	-33,55372 %	0,00 \$	NON	
63	787,00	-34,95868 %	0,00 \$	NON	
64	733,00	-39,42149 %	0,00 \$	NON	
65	795,00	-34,29752 %	0,00 \$	NON	
66	867,00	-28,34711 %	610,00 \$	NON	
67	840,00	-30,57851 %	0,00 \$	NON	
68	849,00	-29,83471 %	610,00 \$	NON	
69	885,00	-26,85950 %	610,00 \$	NON	
70	849,00	-29,83471 %	610,00 \$	NON	
71	867,00	-28,34711 %	610,00 \$	NON	
72	840,00	-30,57851 %	0,00 \$	NON	
73	894,00	-26,11570 %	610,00 \$	NON	
74	921,00	-23,88430 %	610,00 \$	NON	
75	974,00	-19,50413 %	610,00 \$	NON	
76	965,00	-20,24793 %	610,00 \$	NON	
77	1 010,00	-16,52893 %	610,00 \$	NON	
78	992,00	-18,01653 %	610,00 \$	NON	
79	1 019,00	-15,78512 %	610,00 \$	NON	
80	1 001,00	-17,27273 %	610,00 \$	NON	
81	956,00	-20,99174 %	610,00 \$	NON	
82	974,00	-19,50413 %	610,00 \$	NON	
83	1 046,00	-13,55372 %	610,00 \$	NON	
84	1 081,00	-10,66116 %	610,00 \$	NON	
				Total des coupons :	25 620,00 \$
				Total (coupons et paiement de rachat à l'échéance) :	125 620,00 \$
				Taux de rendement composé annuel :	3,54 %

Veuillez communiquer avec votre professionnel en placement pour obtenir de plus amples renseignements

La Banque ne rembourse pas automatiquement les billets étant donné que le niveau de clôture à chaque date d'évaluation après la onzième date d'évaluation est inférieur au niveau de remboursement automatique. Le porteur de billets reçoit un coupon à quarante-deux dates de coupon étant donné que le rendement de l'élément sous-jacent aux dates d'évaluation pertinentes est supérieur ou égal au seuil du paiement. Aucun coupon n'est versé à l'égard des dates de coupon restantes étant donné que le rendement de l'élément sous-jacent est inférieur au seuil du paiement aux dates d'évaluation pertinentes.

Coupons (Dates de coupon : comme il est
indiqué dans le tableau ci-dessus) :

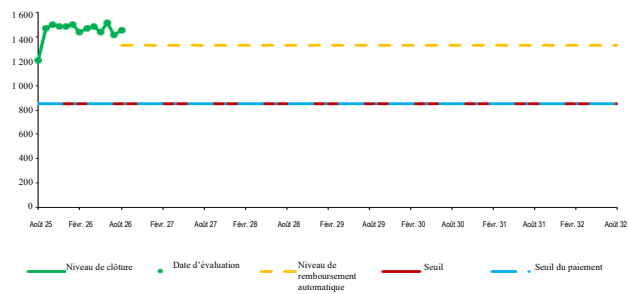
$Capital \times \text{taux de paiement} = 100\,000,00 \$ \times 0,61 \% = 610,00 \$$; ou
Aucun coupon n'est payable

Étant donné que la Banque ne rembourse pas automatiquement les billets et que le niveau final est supérieur au seuil, le paiement de rachat à l'échéance correspondrait au capital.

$\text{Paiement de rachat à l'échéance} = Capital = 100\,000,00 \$$

Dans cet exemple, le porteur de billets recevrait des coupons totalisant 25 620,00 \$ et le paiement de rachat à l'échéance de 100 000,00 \$ à la date d'échéance. Dans cet exemple, le taux de rendement composé annuel des billets est d'environ 3,54 %, dans l'hypothèse où les coupons payés sont réinvestis à ce taux.

Exemple 3 : Le niveau de clôture à la date d'évaluation qui précède immédiatement la première date de remboursement automatique est supérieur au niveau de remboursement automatique.



Date d'évaluation	Niveau de clôture	Rendement de l'élément sous-jacent	Coupon	Niveau et clause de remboursement automatique	Paiement de rachat à l'échéance
0	1 210,00			1 331,00	
1	1 469,00	21,40496 %	610,00 \$	S.O.	
2	1 502,00	24,13223 %	610,00 \$	S.O.	
3	1 485,00	22,72727 %	610,00 \$	S.O.	
4	1 485,00	22,72727 %	610,00 \$	S.O.	
5	1 502,00	24,13223 %	610,00 \$	S.O.	
6	1 436,00	18,67769 %	610,00 \$	S.O.	
7	1 469,00	21,40496 %	610,00 \$	S.O.	
8	1 485,00	22,72727 %	610,00 \$	S.O.	
9	1 436,00	18,67769 %	610,00 \$	S.O.	
10	1 518,00	25,45455 %	610,00 \$	S.O.	
11	1 419,00	17,27273 %	610,00 \$	S.O.	
12	1 452,00	20,00000 %	610,00 \$	OUI	100 000,00 \$
13	-	-			
14	-	-			
15	-	-			
16	-	-			
17	-	-			
18	-	-			
19	-	-			
20	-	-			
21	-	-			
22	-	-			
23	-	-			
24	-	-			
25	-	-			
26	-	-			
27	-	-			
28	-	-			
29	-	-			
30	-	-			
31	-	-			
32	-	-			
33	-	-			
34	-	-			
35	-	-			
36	-	-			
37	-	-			
38	-	-			
39	-	-			
40	-	-			
41	-	-			
42	-	-			
43	-	-			
44	-	-			
45	-	-			
46	-	-			
47	-	-			
48	-	-			
49	-	-			
50	-	-			
51	-	-			
52	-	-			
53	-	-			
54	-	-			
55	-	-			
56	-	-			
57	-	-			
58	-	-			
59	-	-			
60	-	-			
61	-	-			
62	-	-			
63	-	-			
64	-	-			
65	-	-			
66	-	-			
67	-	-			
68	-	-			
69	-	-			
70	-	-			
71	-	-			
72	-	-			
73	-	-			
74	-	-			
75	-	-			
76	-	-			
77	-	-			
78	-	-			
79	-	-			
80	-	-			
81	-	-			
82	-	-			
83	-	-			
84	-	-			
				Total des coupons :	7 320,00 \$
				Total (coupons et paiement de rachat à l'échéance) :	107 320,00 \$
				Taux de rendement composé annuel :	7,44 %

La Banque rembourse automatiquement les billets à la première date de remboursement automatique étant donné que le niveau de clôture à la date d'évaluation qui précède immédiatement la première date de remboursement automatique est supérieur au niveau de remboursement

Veuillez communiquer avec votre professionnel en placement pour obtenir de plus amples renseignements

automatique. Le porteur de billets reçoit un coupon aux douze premières dates de coupon étant donné que le rendement de l'élément sous-jacent aux dates d'évaluation pertinentes est supérieur au seuil du paiement.

Coupons (Dates de coupon : comme il est
indiqué dans le tableau ci-dessus) :

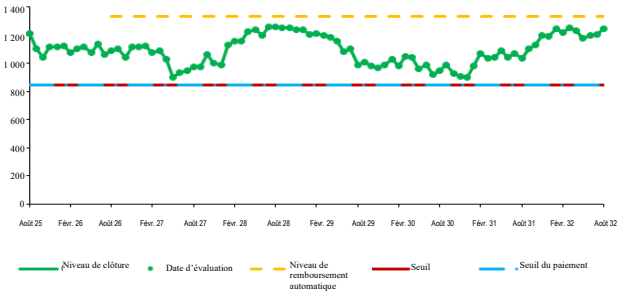
$$\text{Capital} \times \text{taux de paiement} = 100\,000,00 \$ \times 0,61 \% = 610,00 \$$$

Étant donné que le niveau de clôture à la date d'évaluation qui précède immédiatement la première date de remboursement automatique est supérieur au niveau de remboursement automatique, le paiement de rachat à l'échéance serait calculé de la manière suivante :

$$\text{Paiement de rachat à l'échéance} = \text{Capital} = 100\,000,00 \$$$

Dans cet exemple, le porteur de billets recevrait des coupons totalisant 7 320,00 \$ et le paiement de rachat à l'échéance de 100 000,00 \$ à la première date de remboursement automatique. Dans cet exemple, le taux de rendement composé annuel des billets est d'environ 7,44 %, dans l'hypothèse où les coupons payés sont réinvestis à ce taux.

Exemple 4 : Le niveau de clôture à chaque date d'évaluation après la onzième date d'évaluation est inférieur au niveau de remboursement automatique, le rendement de l'élément sous-jacent à chaque date d'évaluation est supérieur au seuil du paiement et le niveau du final est supérieur au seuil.



Date d'évaluation	Niveau de clôture	Rendement de l'élément sous-jacent	Coupon	Niveau et clause de remboursement automatique	Paiement de rachat à l'échéance
0	1 210,00			1 331,00	
1	1 101,00	-9,00826 %	610,00 \$	S.O.	
2	1 040,00	-14,04959 %	610,00 \$	S.O.	
3	1 114,00	-7,93388 %	610,00 \$	S.O.	
4	1 114,00	-7,93388 %	610,00 \$	S.O.	
5	1 126,00	-6,94215 %	610,00 \$	S.O.	
6	1 077,00	-10,99174 %	610,00 \$	S.O.	
7	1 101,00	-9,00826 %	610,00 \$	S.O.	
8	1 114,00	-7,93388 %	610,00 \$	S.O.	
9	1 077,00	-10,99174 %	610,00 \$	S.O.	
10	1 139,00	-5,86777 %	610,00 \$	S.O.	
11	1 064,00	-12,06612 %	610,00 \$	S.O.	
12	1 089,00	-10,00000 %	610,00 \$	NON	
13	1 101,00	-9,00826 %	610,00 \$	NON	
14	1 040,00	-14,04959 %	610,00 \$	NON	
15	1 114,00	-7,93388 %	610,00 \$	NON	
16	1 114,00	-7,93388 %	610,00 \$	NON	
17	1 126,00	-6,94215 %	610,00 \$	NON	
18	1 077,00	-10,99174 %	610,00 \$	NON	
19	1 089,00	-10,00000 %	610,00 \$	NON	
20	1 027,00	-15,12397 %	610,00 \$	NON	
21	901,00	-25,53719 %	610,00 \$	NON	
22	935,00	-22,72727 %	610,00 \$	NON	
23	949,00	-21,57025 %	610,00 \$	NON	
24	976,00	-19,33884 %	610,00 \$	NON	
25	976,00	-19,33884 %	610,00 \$	NON	
26	1 059,00	-12,47934 %	610,00 \$	NON	
27	1 004,00	-17,02479 %	610,00 \$	NON	
28	990,00	-18,18182 %	610,00 \$	NON	
29	1 128,00	-6,77686 %	610,00 \$	NON	
30	1 155,00	-4,54545 %	610,00 \$	NON	
31	1 155,00	-4,54545 %	610,00 \$	NON	
32	1 224,00	1,15702 %	610,00 \$	NON	
33	1 241,00	2,56198 %	610,00 \$	NON	
34	1 200,00	-0,82645 %	610,00 \$	NON	
35	1 262,00	4,29752 %	610,00 \$	NON	
36	1 262,00	4,29752 %	610,00 \$	NON	
37	1 250,00	3,30579 %	610,00 \$	NON	
38	1 250,00	3,30579 %	610,00 \$	NON	
39	1 238,00	2,31405 %	610,00 \$	NON	
40	1 239,00	2,39669 %	610,00 \$	NON	
41	1 204,00	-0,49587 %	610,00 \$	NON	
42	1 210,00	0,00000 %	610,00 \$	NON	
43	1 196,00	-1,15702 %	610,00 \$	NON	
44	1 186,00	-1,98347 %	610,00 \$	NON	
45	1 155,00	-4,54545 %	610,00 \$	NON	
46	1 083,00	-10,49587 %	610,00 \$	NON	
47	1 103,00	-8,84298 %	610,00 \$	NON	
48	990,00	-18,18182 %	610,00 \$	NON	
49	1 011,00	-16,44628 %	610,00 \$	NON	
50	980,00	-19,00826 %	610,00 \$	NON	
51	969,00	-19,91736 %	610,00 \$	NON	
52	990,00	-18,18182 %	610,00 \$	NON	
53	1 031,00	-14,79339 %	610,00 \$	NON	
54	980,00	-19,00826 %	610,00 \$	NON	
55	1 052,00	-13,05785 %	610,00 \$	NON	
56	1 042,00	-13,88430 %	610,00 \$	NON	
57	959,00	-20,74380 %	610,00 \$	NON	
58	990,00	-18,18182 %	610,00 \$	NON	
59	918,00	-24,13223 %	610,00 \$	NON	
60	949,00	-21,57025 %	610,00 \$	NON	
61	990,00	-18,18182 %	610,00 \$	NON	
62	928,00	-23,30579 %	610,00 \$	NON	
63	908,00	-24,95868 %	610,00 \$	NON	
64	902,00	-25,45455 %	610,00 \$	NON	
65	979,00	-19,09091 %	610,00 \$	NON	
66	1 067,00	-11,81818 %	610,00 \$	NON	
67	1 034,00	-14,54545 %	610,00 \$	NON	
68	1 045,00	-13,63636 %	610,00 \$	NON	
69	1 089,00	-10,00000 %	610,00 \$	NON	
70	1 045,00	-13,63636 %	610,00 \$	NON	
71	1 067,00	-11,81818 %	610,00 \$	NON	
72	1 034,00	-14,54545 %	610,00 \$	NON	
73	1 100,00	-9,09091 %	610,00 \$	NON	
74	1 133,00	-6,36364 %	610,00 \$	NON	
75	1 199,00	-0,90909 %	610,00 \$	NON	
76	1 188,00	-1,81818 %	610,00 \$	NON	
77	1 243,00	2,72727 %	610,00 \$	NON	
78	1 221,00	0,90909 %	610,00 \$	NON	
79	1 254,00	3,63636 %	610,00 \$	NON	
80	1 232,00	1,81818 %	610,00 \$	NON	
81	1 177,00	-2,72727 %	610,00 \$	NON	
82	1 199,00	-0,90909 %	610,00 \$	NON	
83	1 207,00	-0,24793 %	610,00 \$	NON	
84	1 248,00	3,14050 %	610,00 \$	NON	
				Total des coupons :	51 240,00 \$
				Total (coupons et paiement de rachat à l'échéance) :	151 240,00 \$
				Taux de rendement composé annuel :	7,54 %

La Banque ne rembourse pas automatiquement les billets étant donné que le niveau de clôture à chaque date d'évaluation après la onzième date d'évaluation est inférieur au niveau de remboursement automatique. Le porteur de billets reçoit un coupon à chaque date de coupon étant

Veuillez communiquer avec votre professionnel en placement pour obtenir de plus amples renseignements

donné que le rendement de l'élément sous-jacent à chaque date d'évaluation est supérieur ou égal au seuil du paiement. Le niveau final est supérieur au seuil.

Coupons (Toutes les dates de coupon) :

$$\text{Capital} \times \text{taux de paiement} = 100\,000,00 \$ \times 0,61 \% = 610,00 \$$$

Étant donné que la Banque ne rembourse pas automatiquement les billets et que le niveau final est supérieur au seuil, le paiement de rachat à l'échéance correspondrait au capital.

$$\text{Paiement de rachat à l'échéance} = \text{Capital} = 100\,000,00 \$$$

Dans cet exemple, le porteur de billets recevrait des coupons totalisant 51 240,00 \$ et le paiement de rachat à l'échéance de 100 000,00 \$ à la date d'échéance. Dans cet exemple, le taux de rendement composé annuel des billets est d'environ 7,54 %, dans l'hypothèse où les coupons payés sont réinvestis à ce taux.

Facteurs de risque

Une personne devrait examiner attentivement toute l'information présentée dans le supplément de fixation du prix et dans le prospectus et, notamment, les facteurs de risque suivants énoncés ci-après et à la rubrique « FACTEURS DE RISQUE » dans le supplément de fixation du prix et dans le prospectus avant de prendre la décision de souscrire des billets :

- le capital des billets n'est pas protégé
- la Banque pourrait rembourser automatiquement les billets
- le paiement de coupons est incertain
- les billets pourraient ne pas produire un rendement
- le rendement des billets pourrait être sensiblement différent du rendement de l'élément sous-jacent
- le rendement de l'élément sous-jacent tiendra compte d'un facteur de rendement ajusté
- le rendement des billets est limité
- l'opportunité d'un placement dans les billets
- les billets sont différents des placements classiques
- un investissement dans les billets n'est pas un investissement dans l'élément sous-jacent ou toute composante de celui-ci
- le rendement de l'élément sous-jacent est soumis aux facteurs de risque liés à certains titres de participation
- le rendement de l'élément sous-jacent est touché par la capacité des composantes d'un indice cible de verser des dividendes
- l'élément sous-jacent a un historique de rendement limité
- les billets sont soumis au risque lié à la concentration
- aucune garantie quant à un marché secondaire
- il peut exister des conflits d'intérêts à l'égard des billets
- des opérations de couverture peuvent avoir une incidence sur l'élément sous-jacent
- un investissement dans les billets comporte des incidences fiscales
- des modifications à la législation ou aux pratiques administratives peuvent avoir un effet défavorable sur les porteurs de billets
- une enquête indépendante est nécessaire

Opportunité du placement

Les billets sont différents des titres d'emprunt et des titres à revenu fixe classiques en ce sens qu'ils peuvent ne pas offrir aux porteurs de billets un rendement ou une source de revenu fixe. La Banque peut rembourser (c.-à-d. racheter) automatiquement les billets avant la date d'échéance par suite de l'application de la clause de remboursement automatique et le rendement, le cas échéant, n'est pas calculé avant l'échéance ou le rachat. Le capital des billets n'est pas protégé. Les paiements sur les billets dépendent du rendement de l'élément sous-jacent à chaque date d'évaluation et, si la Banque ne rembourse pas automatiquement les billets, du fait que le niveau final est inférieur au seuil. Les billets peuvent afficher un rendement sensiblement inférieur au montant initialement investi par le porteur de billets. Les investisseurs peuvent donc perdre la quasi-totalité de leur investissement dans les billets. Un coupon, le cas échéant, n'est payable à une date de coupon donnée que si le rendement de l'élément sous-jacent à la date d'évaluation applicable est égal ou supérieur au seuil de paiement. Rien ne garantit que les billets produiront des paiements ou un rendement (sauf le remboursement minimum de 1 \$ par billet). Les billets ne conviennent donc qu'aux investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu à court terme et qui peuvent supporter de perdre la totalité de leur investissement (sauf le remboursement minimal de 1 \$ par billet). Les billets s'adressent aux investisseurs qui ont un horizon de placement qui s'étale jusqu'à la date d'échéance, qui sont prêts à détenir les billets jusqu'à l'échéance, qui sont prêts à assumer le risque que la Banque remboursera automatiquement les billets avant la date d'échéance et qui sont prêts à assumer les risques d'un rendement lié au rendement de l'élément sous-jacent. Un investissement dans les billets ne convient pas à un investisseur qui a besoin d'une source de revenu ou de liquidités avant la date d'échéance. Voir « FACTEURS DE RISQUE – Opportunité d'un placement dans les billets ». Les souscripteurs éventuels devraient tenir compte d'autres risques associés au présent placement de billets. Voir « FACTEURS DE RISQUE » dans le supplément de fixation du prix et le prospectus.

Incidences fiscales

Le présent sommaire est de nature générale seulement et ne se veut pas un conseil juridique ou fiscal à un porteur de billets en particulier, ni ne saurait être interprété comme tel. Le présent sommaire doit être lu conjointement avec le prospectus et le supplément de fixation du prix et est sous réserve des limites et réserves qui y sont énoncées. Les porteurs de billets devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité pour obtenir des conseils quant aux incidences fiscales d'un investissement dans les billets, compte tenu de leur situation particulière. Le montant intégral de chaque coupon, le cas échéant, devra généralement être inclus dans le revenu du porteur de billets en tant qu'intérêt au cours de l'année d'imposition du porteur de billets qui comprend la date de coupon applicable, sauf si ce montant a été par ailleurs inclus dans le calcul du revenu du porteur de billets pour l'année d'imposition ou une année d'imposition antérieure. Voir « CERTAINES INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES CANADIENNES » dans le supplément de fixation du prix pour de plus amples détails.

Les billets ne constituent pas des dépôts assurés en vertu de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Des événements perturbateurs du marché et des circonstances particulières peuvent avoir une incidence sur le paiement de coupons et/ou du paiement de rachat à l'échéance. Les souscripteurs éventuels devraient examiner attentivement tous les renseignements qui

Veuillez communiquer avec votre professionnel en placement pour obtenir de plus amples renseignements

figurent dans le prospectus et dans le supplément de fixation du prix et, plus particulièrement, ils devraient tenir compte des facteurs de risque spécifiques liés aux billets indiqués à la rubrique « FACTEURS DE RISQUE » dans le supplément de fixation du prix et dans le prospectus.

VMTDI est une filiale en propriété exclusive de la Banque. La Banque peut donc être considérée comme un émetteur relié et un émetteur associé de VMTDI au sens de la législation en valeurs mobilières applicable dans le cadre du placement des billets.

Il n'existe aucun marché pour la négociation des billets. Ainsi, il pourrait être impossible pour les souscripteurs de revendre les billets, ce qui pourrait avoir une incidence sur le cours des billets sur le marché secondaire qui pourrait être établi pour leur négociation, ainsi que sur la transparence et la disponibilité de leur cours, de même que sur leur liquidité. Le porteur de billets qui vend un billet à VMTDI avant la date d'échéance recevra un produit de la vente (qui peut être inférieur au capital du billet et au paiement de rachat à l'échéance qui aurait par ailleurs été payable si le billet était venu à échéance à ce moment) correspondant au cours acheteur du billet fourni par VMTDI, s'il y a lieu, calculé au moment de la vente.

Le présent document, le prospectus et le supplément de fixation du prix ont été ou seront déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Il est possible d'obtenir des exemplaires du prospectus et du supplément de fixation du prix à l'adresse www.sedarplus.ca, en communiquant avec votre professionnel en placement ou encore sur le site Web des produits structurés de VMTDI (<https://notes.tdsecurities.com>).

Bien que les renseignements qui figurent aux présentes aient été obtenus de sources jugées fiables, aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exactitude ou exhaustivité. Le présent document n'est donné qu'à titre d'information seulement et ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'achat des billets qui y sont décrits. Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts aux présentes; quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les billets n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, en sa version modifiée, et, sous réserve de certaines exceptions, ils ne peuvent être offerts, vendus ni livrés, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique à des personnes des États-Unis ou pour le compte ou le bénéfice de personnes des États-Unis. La modification des hypothèses peut avoir un effet important sur les rendements décrits. Les données historiques sur le rendement ne sont pas représentatives des rendements futurs. La valeur des billets peut fluctuer et/ou être touchée de façon défavorable, notamment en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont le rendement de l'élément sous-jacent. Les renseignements dans le présent document peuvent être modifiés sans avis. Les termes et expressions clés utilisés dans les présentes, mais qui n'y sont par ailleurs pas définis, s'entendent au sens du supplément de fixation du prix. Le numéraire est indiqué en dollars canadiens.

Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou d'une filiale en propriété exclusive au Canada et/ou dans d'autres pays. L'indice Solactive Canada Bank 57 AR Index est détenu, calculé, administré et publié par Solactive AG, à titre d'administrateur (le « promoteur de l'indice ») en vertu du Règlement (UE) 2016/1011. La dénomination « Solactive » est une marque de commerce déposée de Solactive AG. Solactive AG est inscrite auprès de la Federal Financial Supervisory Authority d'Allemagne (« BaFin ») et est régie par celle-ci. L'indice Solactive Canada Bank 57 AR Index est utilisé par la Banque aux termes de licences. Les billets ne sont pas parrainés, recommandés, vendus ni promus par Solactive AG ou les membres de son groupe et ni Solactive AG ni les membres de son groupe ne formulent quelque déclaration quant à l'opportunité d'investir dans ces produits.